

CONTRAT

Par voie électronique

d'abonnement

de branchement (*)

au réseau communal d'eau potable

M - Mme - M ou Mme (pour les couples) - SA - SARL - Copropriété -... (*)

Je soussigné (Nom et Prénom) :

N° SIRET (pour les entreprises) :

Adresse de facturation :

N° de téléphone / N° de portable : /

Email :

Date et lieu de naissance : M

Mme

Demande l'établissement par la Commune de PASSY

⇒ d'un branchement & d'un abonnement sur le réseau public d'eau potable (*)

⇒ d'un abonnement au réseau public d'eau potable (*)

en vue de l'alimentation de l'immeuble dont je suis

Propriétaire (*)

Locataire (*)

situé à (adresse) :

Ce branchement est destiné à l'alimentation de compteur à mon nom.

Je reconnais adopter les bons réflexes pour une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Je reconnais la date du début du contrat, telle que la date de relève ou de pose du compteur.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du service d'eau potable faisant partie intégrante du contrat d'abonnement dont j'accepte les termes, les tarifs en vigueur ; et de mon droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de conclusion du contrat.

(**) Je demande expressément l'exécution anticipée du service à partir de la date d'abonnement arrêtée ci-dessous, soit, avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. Si toutefois je décidais de me rétracter, je m'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la date de ma décision, proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 ".

Je ne demande pas l'exécution anticipée du service et attends l'expiration du délai de rétractation de 14 jours pour la fourniture d'eau potable

Je reconnais qu'en validant ce contrat par voie électronique, il a valeur de "commande avec obligation de paiement".

Je m'engage à régler l'ensemble des factures d'eau et d'assainissement relatives au contrat prescrit.

A, le 2025

Signature,

Pièces à fournir :

- Extrait K-BIS pour une entreprise
- Contrat de location ou attestation de propriété

(*) Rayer la mention inutile

(**) Cocher la case correspondante

RAPPEL : Pour tout changement et notamment si vous quittez votre logement, pensez à résilier votre contrat d'abonnement en contactant le service suffisamment à l'avance.

Les renseignements ci-dessus, font l'objet d'un traitement informatisé. Indispensables pour établir les abonnements, ils sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

TARIFS– ANNÉE 2025

EAU	Par m ³			
	€ HT	Taux TVA (%)	TVA	€ TTC
Tarif communal	1.550	5.5	0.085	1.635
Agence de l'eau				
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	0.070	5.5	0.004	0.074
Redevance sur la consommation d'eau potable	0.430	5.5	0.024	0.454
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	0.010	5.5	0.001	0.011
Frais fixes annuels	34.815 € TTC			
Location de compteur diam. 15 mm	15.825 € TTC			

ASSAINISSEMENT	Par m ³			
	€ HT	Taux TVA (%)	TVA	€ TTC
Tarif communal	1.650	10	0.165	1.815
Agence de l'eau				
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	0.009	10	0.001	0.010
Frais fixes annuels	30.800 € TTC			

Coût pour 120 m³ pour un abonnement Ø.20 mm : 563.33€ TTC

☞ Une augmentation des parts communales, du prix de l'eau et de l'assainissement, a été décidée pour l'exercice 2025 permettant de garantir les investissements nécessaires aux renouvellements des réseaux d'eau potable et de faire face à la hausse du prix des énergies et des matières premières.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2025 ont été adoptés par délibération au conseil municipal du 19 décembre 2024 (DEL2024-230).

☞ A compter du 01/01/2025, les redevances de l'Agence de l'Eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi des finances 2024. Les deux redevances, lutte contre la pollution et la Modernisation des réseaux de collecte disparaissent et sont remplacées par trois nouvelles redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau. Les taux votés par les instances de bassin sont les suivants :

Année 2025 (HT/m ³)	
Redevance sur la consommation d'eau potable	0.430€
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	0.010€

Année 2025 (HT/m ³)	
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	0.009€

☞ Modalités de paiement

Vous disposez de plusieurs moyens pour régler vos factures :

Par chèque bancaire à l'ordre du Service de Gestion Comptable (SGC) de SALLANCHES

Par prélèvement mensuel sur compte bancaire après établissement d'un contrat de mensualisation auprès du service

Par prélèvement à l'échéance sur compte bancaire après établissement du mandat SEPA auprès du service

Par carte bancaire par internet sur le site www.ville-passy-mont-blanc.fr

Par carte bancaire par téléphone auprès Service de Gestion Comptable (SGC) de SALLANCHES au 04 50 58 40 99

En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de votre facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Par mandat ou virement sur le compte courant bancaire du Service de Gestion Comptable (SGC) chargé du recouvrement

☞ En cas de litige qui n'aurait pas été réglé avec le service, vous pouvez faire appel au Médiateur de l'eau :

- En ligne gratuitement sur le site internet www.mediation-eau.fr
- Par lettre simple, accompagnée d'une copie des documents justificatifs du litige à :

Médiation de l'eau
BP 40463
75366 PARIS Cedex 08

Ouverture au public

Du lundi au jeudi
 9h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00

Le vendredi
 9h00 à 12h00 – 13h30 à 16h00

Mairie de Passy – Service Eau - Assainissement : 1, Place de la Mairie – 74190 PASSY

Tél. 04 50 78 42 69 – Fax. 04 50 78 43 21

eau@mairie-passy.fr www.ville-passy-mont-blanc.fr

Formulaire de rétractation d'une demande d'abonnement pour la fourniture d'eau potable

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

<p>A l'attention du Service des eaux – Mairie de Passy Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la fourniture d'eau potable désigné ci-dessous :</p> <p>Demande d'abonnement en date du :</p> <p>Demande faite au nom de :</p> <p>A l'adresse :</p> <p>Date de ma demande de rétractation, le :</p> <p>Signature validant ma demande de rétractation :</p> <p>(*) Rayez la mention inutile.</p>
--

Droite de rétractation (annexe à l'article R121-2 du code de la consommation)

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de **quatorze jours**.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation joint mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation. Nous procéderons au remboursement via le moyen de paiement imposé par les services du trésor Public, en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous demandez de commencer la prestation de services ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informés de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.